



DÉLIBÉRATION N°077/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 octobre 2025

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

Date de la convocation : 30/09/2025

Date de la publication : 30/09/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MACHEFE Thomas - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - DE MARCHI Céline - BAGES-LIMOGES Carine.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme ALLARD Aurélie, JADAS Christian, DALL'ANESE Lisa, RESSES Lisa.

Absents : TILLOS Marie-Hélène, LAGAÜZÈRE Gilles, CAMBE Thierry, COUZIGOU Laurent.

Procurations : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte.

M. JADAS Christian à M. CAMBE Thierry.

Mme RESSES Lisa à M. VALADE Pierre.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 15

Procurations : 2

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 077/2025 OBJET : TARIFS LAC IRRIGATION 2025-2026.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif de consommation du m3 d'eau, ainsi que le tarif 2026 des forfaits abonnements.

Après que Thierry CAMBE, Laurent COUZIGOU, et Gilles LAGAÜZÈRE aient quitté la salle,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De fixer le prix du m3 d'eau pour 2025 comme suit :**

- 1. Usage irrigation agricole : 0, 20 € HT le m3 (rappel tarif 2024; 0,18 €)**
- 2. Usage domestique : 0, 40 € HT le m3 (rappel tarif 2024 ; 0,36 €), en raison de non-participation au paiement du forfait abonnements.**

Pour les irrigants agriculteurs n'ayant pas utilisé la consommation minimum prévue, le forfait appliqué est le suivant :

- Borne 1.5 m3 = 150 m3
- Borne 5 m3 = 500 m3
- Borne 10 m3 = 1 000 m3
- Borne 15 m3 = 1 500 m3
- Borne 20 m3 = 2 000 m3
- Borne 25 m3 = 2 500 m3
- Borne 30 m3 = 3 000 m3
- Borne 40 m3 = 4 000 m3
-

Le tarif H.T. du forfait abonnement pour 2026 s'élève donc :

- **Borne 1.5 m3 = 45.73 €**
- **Borne 5 m3 = 152.45 €**
- **Borne 10 m3 = 304.90 €**
- **Borne 15 m3 = 457.35 €**
- **Borne 20 m3 = 609.80 €**
- **Borne 25 m3 = 762.25 €**
- **Borne 30 m3 = 914.69 €**
- **Borne 40 m3 = 1 219.59 €**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 07/10/2025 et de l'affichage en date du 07/10/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.